L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WERNER & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conseil et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 AOUT 1861.

G. F. WERNER, H. DUFOUR, F. LIMET, S. MARBY — Editeurs Propriétaires.

Feuille du Matin, VENDREDI MATIN, 23 AOUT.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan et par autorité de justice.

P. B. Turpin, 66, Vieille-Rue-Perdido, belles vaches rouges et blanches, charrettes, engrais, [illegible]

Par le shérif.—A midi au City Hotel, rue de la Bourse, un lot de terre, quelques, ainsi dans Pilot row, Carrollton, par les rues de la Bourse, Pontchartrain, St. Frédéric et Bernadotte, au bénéfice Jackson, Sam [illegible]

Le blocus et la neutralité.

Quelques personnes ont interprété dans un sens défavorable à la cause du Sud le passage du discours de la reine Victoria rapporté par le télégraphe. La reine dit que l'Angleterre est résolue à s'entendre avec les autres puissances pour maintenir la plus stricte neutralité dans les affaires américaines. On a tort, selon nous, de conclure de là qu'il s'opère un changement dans les dispositions du gouvernement anglais. La attitude reste exactement la même.

Nous avons toujours soutenu que s'était une erreur d'espérer une intervention directe de l'Europe en notre faveur, et le gouvernement confédéré n'a jamais demandé pareille chose. Il a envoyé des commissaires chargés de solliciter la reconnaissance des Etats Confédérés comme nation séparée de l'ancienne Union, et c'est à cela que, pour le moment, se bornent ses prétentions. Or, il n'y a rien d'incompatible entre le maintien de la neutralité et cette reconnaissance. Les deux grandes puissances européennes ont déjà admis que nous devions être considérés comme parties belligérantes, et c'est précisément par cette décision qu'a été basée leur déclaration de neutralité.

La reconnaissance de la Confédération du Sud impliquerait pas de la part de la France, de l'Angleterre ou de l'Espagne, l'abandon de leur position de neutralité. La reconnaissance ne fait que constater le fait de l'existence, comme d'un gouvernement stable, et elle result toute des précédents historiques qui servent de règle aux puissances. Reto reconnaître la Confédération du Sud et prendre fait et cause pour elle, il y a une distance que l'Europe ne paraît pas disposée à franchir.

Mais les conséquences de cet événement pourraient amener des complications favorables au Sud. Nous croyons que le gouvernement des Etats-Unis a reçu une leçon très sévère pour avoir entreprit la réalisation de la célèbre menace faite par Seward, au mois d'avril, de rompre toutes les relations diplomatiques avec les pays qui reconnaîtraient le Sud. Il se contentera de protester comme cela s'est fait pour le royaume de Siam. La rupture des relations diplomatiques, dans ces cas, serait par encore une déclaration de guerre. Quelle que soit la conduite que l'Angleterre observera, le cabinet de Lincoln se trouvera placé dans une singulier situation à propos du blocus.

Vis à vis des puissances qui auront reconnu le Sud, Lincoln ne pourra plus soutenir que les ports de notre pays sont soumis à un pirate. Il faudra abandonner toute idée soit de refuser les droits à l'entrée des ports, soit de forcer les ports ne sont plus partie intégrante des escadres de blocus ne seront considérées comme étant dans les eaux des Etats Unis. Il ne restera plus qu'un seul moyen à Lincoln, c'est celui que le droit maritimes accorde à toute partie belligérante qui déclare un blocus en règles. Mais ce droit n'est reconnu par les neutres qu'autant qu'il est effectif, c'est à dire qu'autant qu'il y a chaque point bloqué une force suffisante pour empêcher l'entrée ou la sortie des navires, comme l'ont déclaré les anglais. Il est complètement impossible aux forces maritimes des Etats Unis de bloquer les trois mille lieues de côte qui s'étendent de la baie de Chesapeake à l'embouchure du Rio Grande. Le blocus sera donc réduit à l'alternative ou de laisser la question en chemin dans les eaux deux puissances européennes, ou de maintenir le blocus à outrance pour le forcer. C'est ce dernier parti qu'il s'arrêtera. Il maintiendra le blocus dès même ils ne seront pas effectifs, c'est à dire qu'autant qu'il y aura chaque point bloqué une force suffisante pour empêcher l'entrée ou la sortie des navires, comme l'ont déclaré les anglais. Il est complètement impossible aux forces maritimes des Etats Unis de bloquer les trois mille lieues de côte qui s'étendent de la baie de Chesapeake à l'embouchure du Rio Grande. Le blocus sera donc réduit à l'alternative ou de laisser la question en chemin dans les eaux des